

pletter la somme arrêtée par ladite Chambre en exécution de l'Article précédent.

XL. Il sera, lors dudit Tirage, dressé par le Greffier de la Chambre un Procès-verbal & état des Numéros qui seront sortis de la rouë de fortune suivant l'ordre de leur tirage; & il en sera par lui remis une expédition au Trésorier de ladite Caisse des Amortissemens; & sera ledit état, après avoir été signé & paraphé par ceux qui auront assisté au Tirage, conformément à l'Article précédent, imprimé par ordre des Numéros, & publié dans les principales Villes de notre Royaume, & par-tout où besoin sera.

XL I. Les titres des Rentes qui seront à rembourser en exécution de l'Article XXXVII. de notre présent Edit, & les Quitances de remboursement seront présentées à ladite Chambre; & le Trésorier de la Caisse des Amortissemens ne pourra délivrer les deniers qu'en vertu d'une Ordonnance renduë sur le vû des titres; de laquelle ordonnance il sera tenu Registre pour être émarginé par l'un des deux Commissaires mentionnés en l'Article XVII. ci-dessus, aussi-tôt après que le remboursement aura été effectué. Et quant aux effets payables au Porteur, conservés en nature, ils seront remboursés sur la seule représentation desdits effets au Trésorier de la Caisse des Amortissemens & brûlés ensuite, conformément à ce qui est prescrit par l'Article XI. de notre Déclaration du 21. Novembre 1763, & par l'Article VI. de notre présent Edit.

XL II. Les remboursemens indiqués pour chaque année seront divisés en quatre époques, de trois mois en trois mois, suivant les rôles & états, qui seront arrêtés par lesdits deux Commissaires mentionnés en l'Article XVII. ci-dessus, & déposés au Greffe de ladite Chambre, & seront tenus lesdits Commissaires de veiller à ce qu'aucuns deniers ne restent oisifs en ladite Caisse, & à ce qu'il soit procédé de jour à autre au remboursement desdits Capitaux, tant qu'il se trouvera des fonds dans ladite Caisse. Voulons qu'à cet effet il soit imprimé & affiché, dans le mois qui suivra le tirage, des Listes indicatives des Numéros des Contrats & effets dont le remboursement écherra en chacun desdits Quartiers;